

“ Il importe que les républicains fassent preuve dans ce débat d'une largeur d'idées et d'une bienveillance envers les personnes qui désarment les défiances et rendent acceptable le passage de l'ordre de choses actuel à l'ordre de choses à venir.

“ Qu'il s'agisse des édifices affectés au culte ou des pensions à allouer aux titulaires actuels des services concordataires, il n'est pas de concession raisonnable, pas de sacrifice conforme à la justice que je ne sois disposé, pour ma part, à conseiller, afin que la séparation des Eglises et de l'Etat inaugure une ère nouvelle et durable de concorde sociale, en garantissant aux communions religieuses une liberté réelle, sous la souveraineté incontestée de l'Etat. ”

Ainsi donc la question est officiellement posée. Le gouvernement va saisir les chambres d'un projet de séparation. Mais nos lecteurs auront remarqué sans doute, dans l'importante citation que nous venons de faire, la sourdine que M. Combes s'est efforcé de mettre à sa parole. Au moment même où il proclamait l'imminence de l'abrogation du Concordat, il a semblé vouloir rassurer la fraction la moins jacobine de sa majorité. La séparation se fera dans un esprit de paix et d'équité, a-t-il dit; il conviendra de laisser les Eglises au culte, d'accorder des pensions au clergé. Faut-il croire à sa sincérité? Hélas! le passé ne le permet guère et ce n'est pas être injuste envers M. Combes que de suspecter sa bonne foi. Mais à supposer qu'il eût vraiment des vellétés de modération dans l'application d'une mesure inique, pourra-t-il traduire ses vagues intentions par des actes? Evidemment non. Déjà la meute radicale et socialiste pousse de formidables clameurs. *La Lanterne*, *l'Aurore*, *l'Action*, intiment au premier ministre que la séparation sans la spoliation et l'oppression ne serait qu'un leurre, et qu'il ne suffit pas de rompre avec l'Eglise, mais qu'il faut l'écraser, l'extirper du sol français. L'on peut